

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 13 novembre (13/11/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

17 – 13 novembre 2019

**17. Adoption du règlement intérieur de la Médiathèque Municipale
– modification des horaires de la Médiathèque**

Rapporteur : Madame VALETTE.

Vu la délibération du conseil municipal du 22 novembre 2012 approuvant la création du règlement intérieur de la bibliothèque municipale,

Vu la délibération n° 28 du conseil municipal du 30 juin 2016 portant modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale,

Vu la délibération n° 25 du conseil municipal du 23 mai 2019 portant modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale,

Considérant que dans un souci d'amélioration du service rendu aux usagers de la bibliothèque, Monsieur le Maire propose de modifier les horaires de la médiathèque

Considérant qu'actuellement les horaires ne répondent pas entièrement à la demande des usagers,

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires comme suit :

HORAIRES ACTUELS

	ESPACES JEUNESSE ET ADULTE
MARDI	13h – 18h
MERCREDI	10h – 12h / 13h – 18h
JEUDI	13h – 18h
VENDREDI	13h – 18h
SAMEDI	10h – 18h

NOUVEAUX HORAIRES PROPOSES

	ESPACES JEUNESSE ET ADULTE
MARDI	13h30 – 18h
MERCREDI	10h – 12h / 13h30 – 18h
JEUDI	10h – 12h / 13h30 – 18h
VENDREDI	13h30 – 18h
SAMEDI	10h – 12h30 / 13h30 – 18h

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

FAIT SIENNE la proposition de modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale,

ADOpte le règlement intérieur ci-annexé.

Pour copie conforme

Moissac le 15 novembre 2019

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :